

## Etat Civil

Du 01/10/2019 au 30/01/2020

## PORT-BAIL

## Naissances

Naël Laisné	06 oct
E. Champel-Berhault	10 oct
Gabin Février	14 oct
Chloé Kannenberg	30 oct
Alice Coat	08 nov
Soa Dolbet	23 déc
Julya Valognes	02 jan

## Mariages

Tony Konopinski & Angélique Bellée	05 oct
Loïc Fouquet & Nathalie Lopes	19 oct
Patrick Lecerf & Agnès Leconte	28 oct

## Décès

Hélène Wion	93 ans
Eugène Lebourgeois	90 ans
René Paris	83 ans
Jacqueline Post	94 ans
Pascal Quenault	63 ans
Jeannine Henry	88 ans
Jeanne Grossin	95 ans
Suzanne Leprieur	93 ans
Roger Vrac	88 ans

## DENNEVILLE

## Naissances

Djoulian Madi	19 oct
Jade Genevée	28 nov
Marius Yon	28 dec

## Décès

Yves Guedin	78 ans
Jeannine Lempérière	85 ans
Lionel Lequeux	69 ans
Marius Yon	2 jours
Joëlle Cardonnel	71 ans

## ST LÔ d'OURVILLE

## Naissance

Constance Leroy	02 nov
-----------------	--------



## Le nouveau site Internet est en ligne...

Ca y est ... le nouveau site Internet « portbail.fr » est en ligne depuis le vendredi 7 février. Ce site est le vôtre et je vous encourage à vous connecter et à être curieux. Toute la commission communication qui a travaillé aux divers menus attend de vous les retours nécessaires aux améliorations possibles de cet outil de communication. Ce site est multi-écrans et s'adapte au format de l'utili-

sateur : smartphones, tablettes et bien sûr aux ordinateurs, bureaux et portables.

Les futurs rédacteurs de la municipalité ont été formés aux diverses manipulations et nul doute que la future commission communication gèrera au mieux l'animation de ce nouveau site.

Je voudrais remercier la commission communication, tout d'abord celle de la commune historique de Port-Bail mise

en place en 2014 et celle de 2019, ou des élus de Denneville et St Lô d'Ourville sont venus grossir l'équipe déjà en place. Merci pour votre disponibilité, votre écoute, et vos remarques toujours constructives. J'ai pris un grand plaisir à animer cette commission pendant ...

12 ans ... **Serge Laidet**  
Maire délégué de Port-Bail  
Communication, Tourisme & Littoral

## Pas de mot du Maire pour cette « lettre »

Le code électoral (article L52-1) interdit aux collectivités publiques de mener des actions de propagande pendant les six mois qui précèdent une élection : "Pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et

*jusqu'à la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise, l'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par la voie de la presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle est interdite. À compter du premier jour du sixième mois*

*précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées*



## L'intérieur de Notre-Dame et la future M.A.M, travaux lancés

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 19 novembre 2019

### Affaires générales

#### - **Domaine des pins**

Monsieur le Maire rappelle l'histoire de l'achat du Domaine des Pins et des différents projets élaborés par la municipalité qui ont tous été annulés par le tribunal administratif après l'intervention de l'association "Manche Nature". La SHEMA propose à la commune de signer l'avenant 3 à la convention d'aménagement qui détermine les droits et devoirs de chacun. Après discussions, les Conseillers autorisent la signature de l'avenant 3.

#### - **Maison de l'Artisanat**

La mise à disposition des locaux de l'ancien presbytère à l'association Maison des Métiers d'Art et de l'Artisanat Portbaillois est reconduite pour un an avec un loyer de 1 200 € ainsi que l'eau et l'électricité. Il est demandé à l'association de privilégier les artisans locaux.

#### - **Ecole de Denneville**

La commune de Denneville a prévu une rénovation de l'école par la construction d'un préau et de l'accessibilité pour un montant de 264 931,80 € HT. Après l'appel d'offre et les entreprises retenues sur proposition de Monsieur Hamet architecte, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offre.

#### - **Projet MAM (Maison d'Assistants Maternelles)**

Le conseil approuve le projet de 3 assistantes maternelles pour la MAM créée à Saint Lô d'Ourville, de rédiger et signer une convention de partenariat. Il est nécessaire de recruter un cabinet d'architecture habilité.

### Affaires financières

#### - **Aide exceptionnelle à l'association syndicale autorisée des riverains de l'Olonde (ASARO)**

Les portes à flots du pont du Carcan sont endommagées et il y a lieu de les réparer pour éviter une inondation des terres agricoles lors des grandes marées.

Le conseil décide d'octroyer à l'ASARO une aide exceptionnelle de 5 450€ plus 700 € pour la location d'une grue.

#### - **Rénovation intérieure de l'Eglise Notre Dame**

Le conseil approuve l'offre de M. Arnaud Paquin architecte du patrimoine pour la réalisation du diagnostic des intérieurs en lien avec la DRAC pour 15 405 € HT.

#### - **Harmonisation des tarifs des deux bibliothèques**

Sur proposition de la commission des finances, le conseil adopte le principe de la gratuité pour l'emprunt d'ouvrages.

#### - **Harmonisation des tarifs des salles communales**

Les tarifs des salles sont consultable sur le site Internet et en mairie des trois communes déléguées.

#### - **Convention avec l'espace jeunes**

La commune met à disposition un local de deux salles au 1er étage de la salle des sociétés à titre onéreux pour 500 € par an payable par la CAC.

- Subventions au titre des amendes de police

Le conseil donne délégation à Monsieur le Maire pour présenter les dossiers de demandes de subventions.

#### - **Modification des tarifs des accueils périscolaire au 1er janvier 2020**

la 1ère heure insécable (goûter compris) passe de 2 € à 2,30 € la 1/2 heure passe de 1 € à 1,15 €

#### - **Protection en cas de brèche sur le littoral de Denneville plage**

Le conseil adhère au dispositif de réaction à ces accidents et prévoit de mettre une somme de 10 000 € prévisionnelle au budget 2020.

### Urbanisme

#### - **Une entreprise de travaux publics souhaite s'installer à Port-Bail.**

Un terrain situé rue Gilles Poërier conviendrait mais est cadastré en zone 2AUz au PLU. Pour le rendre urbanisable il faut le classer 1AUz au PLU. Le conseil après en avoir délibéré sollicite la CAC pour faire cette modification qui peut durer un an.

#### - **Démolition du petit gymnase**

Pour réaliser la construction de la salle de motricité, il faut démolir le petit gymnase. Cette opération sera réalisée par l'EPFN mais pour se faire il faut vendre la parcelle à l'EPFN que la commune rachètera après la démolition réalisée.

### Divers

#### - **Demande d'aide au psychologue du RASED**

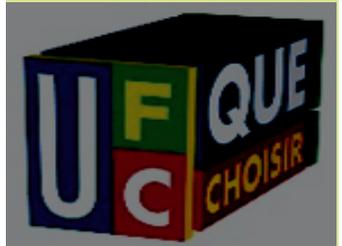
Une somme de 250 € est allouée pour l'achat de fournitures scolaires

#### - **Maison "Age et Vie"**

Un accord de principe est donné pour poursuivre l'étude de l'implantation d'une structure "Age et Vie" sur le terrain situé rue Aubert.

**Vous rencontrez des difficultés avec un professionnel, vous avez besoin de renseignements ou d'aide dans vos démarches ?**

L'UFC-Que Choisir de la Manche, association de défense des consommateurs, tient ses permanences à la **mairie de La Haye** un mer-



credi par mois de 10h à 12h30 (se munir des éléments du dossier). Pour le premier semestre 2020, voici les permanences prévues :

**18 mars - 22 avril - 20 mai et 17 juin.**

En dehors des permanences de la Haye, vous avez la possibilité de joindre l'UFC-Que Choisir de la Manche 167, rue Général Gerhardt (en face du cimetière, route d'Isigny) 50000 St-Lô

Permanences sans rendez-vous : tous les mercredis de 14h à 18h et tous les samedis matin de 9h30 à 12h

Permanences sur rendez-vous tous les jours (urgence ou adhérents)

Secrétariat ouvert tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h - **Tel : 02 33 05 68 76**

*Dans cette Maison, on est VRAI.*

*On s'écoute, on dit ce que l'on pense et on rit dès que l'occasion se présente.*

**ON ACCUEILLE NOTRE FAMILLE & NOS PROCHES**

On respecte les ENVIES & les habitudes  
ON CUISINE DES REPAS, ON TRANSMET, ET ON S'EXPRIME LIBREMENT

*On choisit parfois de prendre notre TEMPS*

**ON PARLE, SANS TABOU, DE NOS DOUTES.**

On respecte l'intimité de chacun.

**ON ACCEPTE LES DIFFERENCES**

**ON LAISSE LES PORTES OUVERTES**

*Aux yeux (et aux nouvelles idées)*

•••••

**BENVENUE CHEZ NOUS**

## Elections municipales du 15 mars 2020 (et 22 mars si second tour)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies ne peuvent être effectués en dehors des créneaux horaires suivants :

**Les jours ouvrables** : 8h30 / 12h00 et 14h30 / 19h30

**Les samedis** : 9h00 / 12h00 et 15h00 / 19h00

**Les dimanches et jours fériés** : 10h00 / 12h00

Merci de respecter votre voisinage.

Tous les électeurs (inscrits sur les listes électorales de Port-Bail sur Mer) sont attendus dans l'un des trois bureaux (Port-Bail-Denneville-St Lô d'Ourville) stipulé sur votre carte d'électeur. Les bureaux ouvriront à 8h et fermeront à 18h. Le scrutin est **proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire** accordée à la liste arrivée en tête (art. L260 s. du Code électoral). Le bulletin de liste (un bulletin par enveloppe doit être déposé dans l'urne **sans ratures n'y surcharge, et sans modification de l'ordre de présentation**. Dans le cas contraire, il sera déclaré nul.

Les listes doivent être composées d'**autant de femmes que d'hommes**, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement. Au **premier tour**, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

**La désignation des conseillers intercommunaux se fait dans le cadre des élections municipales**, les premiers des listes élues ayant vocation à siéger au sein des intercommunalités. Ce lien très fort entre les listes municipales et les élus dans les assemblées communales est une garantie que ces assemblées comprennent exclusivement des élus municipaux.



## Appels d'offres infructueux et voiries ... le projet « Ages et Vie » validé

Le conseil municipal s'est réuni mardi 17 décembre 2019

### Affaires financières

#### - Tarifs communaux

Comme chaque année le conseil fixe les différents tarifs communaux proposés par la commission des finances applicables au 1er janvier 2020:

Les différents tarifs et conditions de mises à disposition sont consultables sur le site Internet et en Mairie

#### - Salle de motricité

Suite à l'appel d'offre et le choix des entreprises par la commission d'appel d'offres, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer les marchés pour la réalisation de la salle de motricité pour un total de 286 451,29 € HT plus l'option de peinture dépolluante de 670,00 € HT.

- **Relance de l'appel d'offres pour le remplacement de la**

#### **chaufferie à l'école de Port-Bail**

Dans le cadre des travaux de remplacement de la chaufferie de l'école, il convient de relancer l'appel d'offres pour la PAC. L'offre que nous avons reçue a été jugée par la commission d'appel d'offres trop onéreuse. Dans ce cadre, le conseil sollicite une aide de l'Etat (DSIL).

#### - Aménagement de l'école de Denneville

Le lot n°7 (accessibilité) ayant été infructueux lors du premier appel d'offres, un nouvel appel d'offres a validé la proposition de l'entreprise Tabarin § Entzmann pour la somme de 22 186,26 € HT.

#### - Frais de scolarité 2018/2019

Il y a lieu de rembourser des frais de scolarité pour trois enfants habitant Port-Bail et scolarisés à Saint Maurice en

Cotentin ainsi que trois enfants de Port-Bail scolarisés aux Moitiers d'Allonne soit :

Ecole des 7 lieux : 2 976,57 €

Ecole des Chardons Bleus :

1 800,00 €

#### -Aide exceptionnelle pour le Festival des Pinsonores

Il s'agit d'un festival de musique de rue, scénographique et marché local qui se déroulera sur le Domaine des Pins du 2 au 3 mai 2020. Le conseil autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 2 000 € .

#### -VVF Travaux d'amélioration

Le montant des travaux est évalué à 200 000 € HT. Le conseil donne délégation à Monsieur le Maire pour lancer les travaux et demander une subvention au titre de la DETR 2020.

#### - Aide annuelle au psychologue scolaire

Le conseil décide d'accorder une aide de 250 €

#### - Convention avec la CAC

La commune intervenant pour des travaux incombant à la CAC , le conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition des services techniques et sollicite le versement par la CAC de la somme de 8 500 € annuels pour ces prestations

#### - Voiries communales

La commission voiries a procédé à une mise à jour des voiries communales et le conseil donne délégation à Monsieur le Maire pour transmettre aux services de l'Etat le tableau des voiries .

#### - Accord sur le terrain Aubert

Le conseil valide le projet « Ages & Vie » et décide la cession du terrain de 6969 m2 pour la somme de 400 000 €, frais en sus à la charge de l'acquéreur.

Mairie de Port-Bail sur Mer

02 33 87 52 00

Télécopie : 02 33 04 39 90

Messagerie : [contact@portbail.fr](mailto:contact@portbail.fr)

Directeur de la publication : Guy Cholot

Rédacteur en chef : Serge Laidet

Articles : les membres de la commission communication



Retrouvons nous sur notre page Facebook << mairie de Port-Bail et sur notre site Internet



# PORT-BAIL SUR MER

TERRES & MER D'ÉVASION

## Agenda

29/02 au 15/03 : exposition du peintre DOMALAS église N.D.  
07/03 : Concert RETINA salle Emile Jeanne  
15/03 : 1er tour élections municipales  
20/03 – 17/04 - 15/05 - 19/06 : tournoi de TAROT Les Sociétés  
28/29/03 : Exposition REG'ART église Notre-Dame  
28-29/03 - 25-26/04 - 23-24 /05 27-28/06 : Foires aux LIVRES  
03 au 8/04 : Exposition ARTS PLASTIQUES de l'école à N.D.  
10/04 : BELOTE salle St Hélier  
11/ au 13/04 : Salon des Céramistes église ND. et salle Laquaine  
11 au 26/04 : QUINZAINE COMMERCIALE  
12/04 : TRAIN de Pâques  
18 au 19/04 : stage de DANSE BEBOP salle polyvalente  
19/04 : VIDE GRENIER APE salle omnisports  
25/04 : Course Cycliste LA GAINSBARRE bourg  
01/05 : Course Cycliste GRAND PRIX du MUGUET  
02 et 03/05 : Festival des PINSONORES Port-Bail Plage  
02/05 : Nettoyage du port

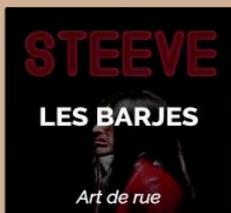
08/05 : Défilés et commémorations du 8 MAI  
09 et 10/05 : 75ème Anniversaire de la Libération de JERSEY  
10 et 31/05 : TRAINS du PRINTEMPS  
10/05 : Concours de DESSIN  
16 et 17/05 : BROCANTE et Vide Bateau sur le port.  
21 au 24/05 : Championnats de France de CHAR à VOILE  
24/05 : Auteurs en COTENTIN Manoir du Parc  
31/05 : VIDE GRENIER Denneville-Dennweiler  
01/06 : Repas de la PENTECÔTE à St Siméon  
12/06 : BELOTE St Hélier  
13/06 : APERO Concert Denneville bourg  
14/06 : Exposition VOITURES ANCIENNES Denneville bourg  
20/06 : Fête de la MUSIQUE Bourg et bars de Port-bail  
21/06 : Tournoi de PETANQUE terrain de Port-Bail  
08/06 : Fête de l'ÉCOLE de Denneville

Renseignements : Office de Tourisme du Cotentin bureau de Port-Bail 02 33 04 03 07 ou aux Bibliothèques Médiathèques de Port-Bail sur Mer



SAMEDI 2 MAI 2020  
14h - 2h

DIMANCHE 3 MAI 2020  
10h - 18h



PREVENTES WEEK-END : en ligne et aux offices du tourisme du Cotentin  
15€  
> Gratuit pour les moins de 12 ans.

SUR PLACE : pendant le festival  
WEEK-END 18€  
DIMANCHE 5€

## Le Conseil au chevet des portes à flots de St Lô d'Ourville

Les Conseillers municipaux se sont réunis le 24 janvier 2020 pour un conseil exceptionnel lié à un impératif de date pour la signature d'une convention.

### Affaires financières

#### **- Convention de Maîtrise d'Ouvrage**

L'ASA des Riverains de l'Ollonde, soumise à la tutelle du Préfet, a pour objet la défense contre la mer des biens immobiliers nus et bâtis situés dans son périmètre.

A cet effet, elle est chargée de la construction, de l'entretien, et de la gestion d'ouvrages et d'équipements de défense contre la mer desdits biens immobiliers.

L'ASA des Riverains de l'Ollonde mène une opération de réaménagement de nouvelles portes à flots qui barrent le lit de l'Ollonde, au Pont du Carcan, sur la commune déléguée de Saint-Lo-d'Ourville.

Les parties s'entendent pour que la Commune de Port-Bail-sur-Mer soit désignée maître d'ouvrage de cette opération, au titre de sa compétence générale et de ses attributions concernant la gestion du littoral, la sécurité des personnes et des biens.

L'ASARO va procéder à la réalisation de travaux urgents sur les portes à flots ayant une incidence budgétaire de l'ordre de minima de 38 300 € HT mais pouvant éventuellement aller jusqu'à 70 000 € HT environ. Le montage financier serait le suivant :

Dépenses : 70 000 € HT

Recettes : Agence de l'eau  
40 % 28 000 €

Département 20 % 14 000 €

Fonds de concours CAC

20 % 14 000 €

Reste à charge communale

20 % 14 000 €

Avec l'accord de la DDTM, des services financeurs suscités, du Trésor Public et de notre

Avocat, la convention avec ASARO et donne son accord pour inscrire au budget les sommes nécessaires.

### Affaires générales

#### **- SPL de développement touristique du Cotentin : Autorisation de modification des modalités d'exercice de la Direction générale**

Depuis sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la SPL de Développement Touristique du Cotentin a démontré à de multiples occasions toute la plus-value de cette nouvelle organisation pour le développement du tourisme dans le Cotentin. Toutefois, après deux années de fonctionnement, les collectivités actionnaires souhaitent revoir l'exercice de la direction générale au sein de la société.

A la création de la société, il avait été décidé de dissocier la fonction de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Il est donc aujourd'hui proposé de revenir à un l'exercice de la direction générale par le Président du Conseil d'Administration. Le poste de Directeur général devenant une Direction opérationnelle.

Cependant, le vote de cette modification des modalités d'exercice de la direction générale ne peut intervenir, sans une délibération préalable des assemblées délibérantes des actionnaires approuvant cette évolution. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : autorise l'exercice de la direction générale par le Président du Conseil d'Administration lorsque ce point sera porté à l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

#### **Acquisition d'un Mecalac**

Suite à un rendez-vous avec le Président du pôle de proximité de la Côte des Isles le 21 janvier 2020, le Maire propose au conseil, qui décide à la majorité : d'acquiescer pour l'euro symbolique à la CAC le Mecalac qui est entreposé à la

déchetterie de Port-Bail-sur-Mer, décide en contrepartie de cette cession gracieuse de le mettre à disposition, aux (petites) communes qui le souhaitent, utilisatrices du pôle dans l'emprise du service commun par convention de prestations de services de l'ordre de +/- 30 jours/an à 150 € par jour forfait chauffeur avec carburant. Donne délégation au Maire pour rédiger et signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette décision.

### Affaires d'urbanisme

#### **- Opération d'aménagement urbain à Denneville**

Le 26 novembre 2019, nous avons reçu une demande de certificat d'urbanisme opérationnel de la part de la SPC Savelli pour la parcelle AO 195. Un avis concernant les réseaux a été demandé à la SAUR ainsi qu'à ENEDIS, à ce jour, aucune réponse ne nous a été apportée concernant le réseau d'eau, pour ce qui est du réseau électricité, il apparaît qu'une extension serait nécessaire, une demande a donc été faite auprès du SDEM.

Le projet de lotissement d'une dizaine d'habitations est situé en zone 1 AU et à ce titre, le centre instructeur de Valognes demande au conseil municipal de délibérer sur cette opération d'aménagement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : donne un avis favorable à cette opération d'aménagement urbain sur la commune déléguée de Denneville et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.



## La longue histoire du Domaine des Pins touche à sa fin

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 février 2020 pour une seule délibération

### **-Domaine des Pins**

Le projet d'aménagement initial visait à implanter des activités à vocation d'hébergement touristique et 'une balnéothérapie. Pour ce faire, la commune de Port-Bail a exercé son droit de préemption sur ce domaine pour 1 000 000€. Cependant, afin de rendre le projet compatible avec les documents d'urbanisme, la commune de Port-Bail a lancé en 2009 la révision simplifiée du POS. Néanmoins, l'association environnementale « M ANCHE NATURE », en désaccord avec le projet, a demandé l'annulation de cette révision devant le tribunal administratif de Caen, jugement favorable en 2011, confirmé par la Cour d'Appel de Nantes en 2013. En outre, de nouvelles réglementations ont bouleversé le projet du Domaine du Pins, puisque en 2015, le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) a été approuvé rendant inconstruisible une partie du site.

Compte-tenu des contraintes constructives liées à la loi Littoral et au PPRL, la commune de Port-Bail et la SHEMA ont décidé de développer un nouveau projet d'aménagement portant sur la réalisation de 25 terrains à bâtir. Projet également irréalisable suite à un inventaire faune flore réalisé en 2018. En conséquence, la SHEMA a recherché des solutions de nature à réduire le déficit de l'opération. Une procédure de vente immobilière a été organisée en vue de la cession aux enchères de la maison du gardien.

Suite au dos

*Suite ...La longue  
histoire du Domaine  
des Pins touche à sa fin*

L'acquéreur de cette maison a saisi la SHEMA et transmis une proposition d'achat de la totalité du domaine, excepté la parcelle constituant la bande le long du littoral. Ainsi, l'opportunité de cette cession rapide (465 000 €), cumulée avec la réduction des honoraires de la SHEMA (72 507 €), et la résiliation anticipée de la concession, limitant l'impact des frais financiers sur le bilan, permettent de réduire le déficit résiduel de l'opération à un montant de 472 834 €. Après avoir écouté les explications de Mr Basley Directeur Départemental et Mme Cantey, Directrice générale Adjointe de la SHEMA, le Conseil autorise la signature de l'avenant 4, le dernier, de la convention de concession d'aménagement liant la commune à la Shéma.

budget primitif 2020 :

déficit : 236 417 €

participation d'équilibre

avenant 2016 : 60 000 €

total : 296 417 €

versement avant le 31/05/2020

budget primitif 2021 :

idem 2020 avec versement avant

le 31/05/2021.



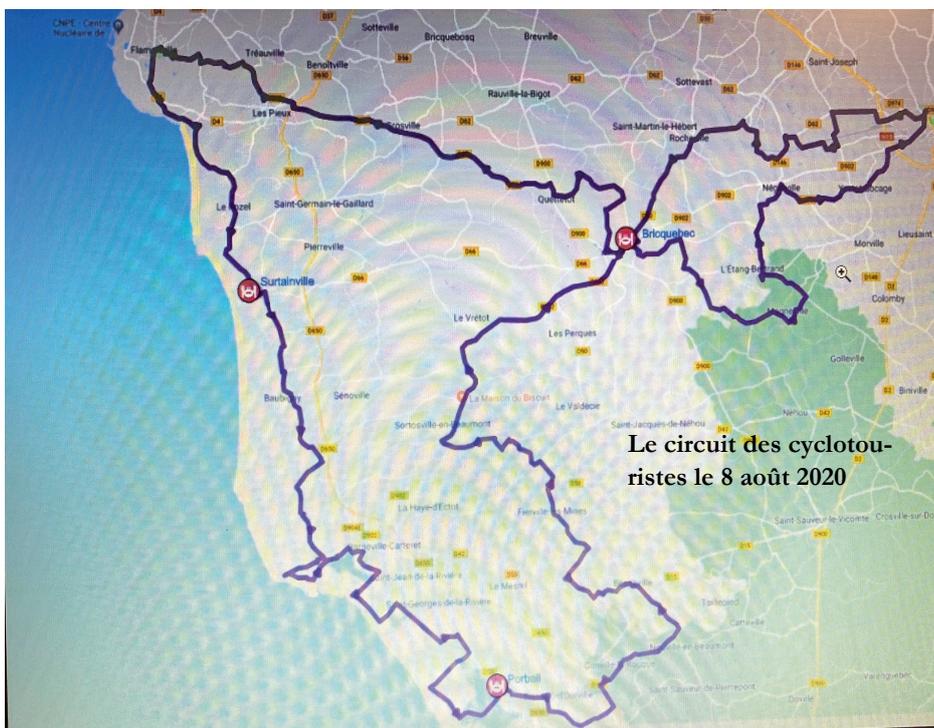
**Un évènement en 2020 à ne pas manquer :**

La Semaine fédérale de Cyclotourisme avec ses 12 000 cyclotouristes est organisée à Valognes du 2 au 9 août. Cet évènement est organisé tous les ans dans un département différent. Le prochain dans la Manche sera donc dans une ... centaine d'années ...

2 à 3000 se sont déjà inscrits pour la sortie du 8 août pour visiter la Côte des Isles et nous les accueillerons au gymnase pour déjeuner. Nous avons besoin de bénévoles pour cette évènement, alors n'hésitez pas à vous inscrire. C'est **Pascal Meslin** qui est responsable de cette organisation pour Port-Bail sur Mer : **huanville5@gmail.com 06 28 56 11 09**

Notre objectif est de capter ce potentiel important et tout faire pour qu'ils reviennent plus tard, en famille, quelques jours ou semaines à Port-Bail sur Mer et dans le Cotentin. Par avance merci pour votre disponibilité.

La Fédération Française de cyclotourisme profite de cette semaine fédérale où tous les responsables sont présents dans le Cotentin pour remettre officiellement le Label Territoire Vélo à Port-Bail sur Mer le 8 août à 15h. Nous avons choisi cette rencontre pour inaugurer la voie douce « vélo-piéton-voiture » qui relie Port-Bail sur Mer à Barneville-Carteret, qui est une des actions que la commune a décidé de mettre en place, pour le développement de l'itinérance douce sur notre territoire.



**RENDEZ-VOUS sur le SITE INTERNET [www.portbail.fr](http://www.portbail.fr)  
pour être informés et s'inscrire**

Je souhaite être bénévole d'un jour à Port-Bail : **je télécharge sur le site Internet un bulletin d'inscription**

Je souhaite être bénévole d'un jour et plus : **je télécharge sur le site Internet un bulletin d'inscription**

Je veux avoir tous les renseignements de cette semaine Fédérale : **En savoir plus sur le site Internet**